

AVIS RECTIFICATIF DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DE LA COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT DU 29 JUI 2020

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Compagnie Minière de Touissit, sont informés qu'à la suite de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet 2020, et compte tenu des circonstances actuelles liées à la pandémie du Covid-19 et aux mesures préventives prises par les autorités marocaines relatives à l'interdiction des rassemblements et à la fermeture des frontières, l'assemblée générale mixte prévue pour le lundi 29 juin 2020 à 10h **se tiendra désormais par visioconférence** à la même date mais à **16h** au lieu de 10h.

Les actionnaires désirant participer à cette assemblée personnellement, par procuration ou par correspondance, devront adresser une demande de participation par courriel, à l'adresse suivante : dadoune@cmt.ma .

Cette demande doit être accompagnée des pièces suivantes sous format numérisé :

- Une pièce d'identité (soit personnelle, soit en qualité de mandataire) ;
- Une attestation de blocage des actions mentionnant le nombre de titres détenus ;
- Une procuration de l'actionnaire représenté, le cas échéant.

Dès réception de la demande, un courriel de confirmation précisant les identifiants de la visioconférence sera transmis en temps utile à chaque participant.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus le droit de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter.

Le texte des projets de résolutions ainsi que l'ensemble des documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social et sont conformément à la loi, publiés sur le site internet www.cmt.ma.

Les autres informations de l'avis de convocation publié au journal l'Economiste dans son édition du 28 mai 2020 restent inchangées.